

DÉPISTAGE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 29/05/2014 22:41

Bonjour,

J'ai arrêté il y deux mois de fumer du cannabis (pour plusieurs raisons dont l'incompatibilité avec une vie saine et la possibilité d'avoir des tests de dépistage dans ma vie professionnelle). Je fumais régulièrement, c'est à dire en moyenne 2 joints par jour. Je dois donc attendre, comme précisé sur votre site, au maximum 70 jours (après l'arrêt) avant d'évacuer suffisamment de THC de mon organisme pour être négatif aux tests. Ma question est la suivante: puis-je, à partir de ce moment (et évidemment après) déclarer ne pas être/avoir été fumeur? Entre d'autres termes ma consommation passée continuera-t-elle de me suivre ou puis-je être rassuré et "entériner le fait de ne pas être fumeur"? Merci de votre réponse

Mise en ligne le 30/05/2014

Bonjour,

Effectivement, deux mois après votre arrêt, le THC ne sera plus détecté dans votre organisme par les tests couramment pratiqués (salivaire, sanguin et urinaire). Le seul test par lequel vous pourriez être dépisté comme ancien fumeur est l'analyse de cheveux, mais celui-ci n'est pratiqué que dans des cas très exceptionnels du fait de son coût élevé, de la lenteur du procédé, du manque de maîtrise de la technique et de sa fiabilité contestée.

Vous ne précisez pas dans votre question à qui vous voudriez affirmer ne pas avoir été fumeur. En tous cas, au vu de votre consommation antérieure plutôt importante de par sa quantité et sa fréquence, nous vous conseillons de garder en tête que vous avez peut-être une tendance aux addictions ; être attentif à cela pourrait vous permettre d'éviter de rentrer dans des consommations problématiques avec d'autres produits.

Cordialement,
